

# COLLECTIF FRANÇAIS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

<http://www.educ-envir.org/~cfee/>

## Plan d'action pour le développement de l'Education à l'Environnement Source CFEF

### Présentation :

#### Pourquoi un Plan d'action pour le développement de l'Education à l'Environnement ?

7 objectifs pour l'éducation à l'environnement de demain

**Objectif 1 :** Inscrire l'Education à l'Environnement dans le débat social et politique

**Objectif 2 :** Mettre en œuvre une politique d'Education à l'Environnement à chaque échelon territorial

**Objectif 3 :** Développer une Education à l'Environnement pour tous, à tous les âges de la vie

**Objectif 4 :** Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d'Education à l'Environnement sur le terrain

**Objectif 5 :** Enrichir et diffuser les connaissances utiles à l'Education à l'Environnement

**Objectif 6 :** Mobiliser, former et soutenir les médiateurs de l'Education à l'Environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles

**Objectif 7 :** Faire évoluer les pratiques éducatives

### Annexes

#### Pourquoi un plan d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement ?

L'Education à l'Environnement trouve aujourd'hui une légitimité à être développée largement et efficacement. Un certain nombre de signes attestent de cette réalité : la demande sociale augmente, la planète en a besoin, la société civile commence à prendre les devants.

Au delà des argumentaires abstraits et des propositions théoriques, il semble important au Collectif Français pour l'Education à l'Environnement de faire un point approfondi, mais surtout concret et réaliste, de ce qui peut être mis en œuvre aujourd'hui par l'ensemble des acteurs concernés (l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations...) pour accélérer ce développement.

Pour ces raisons, le Collectif Français pour l'Education à l'Environnement, à l'occasion de la préparation, du déroulement et des suites des assises nationales (février 2000), a souhaité produire deux documents distincts dans leur forme, leur fond et leur utilité :

Le document " Plan d'action : principes ", qui recueille la conception de l'Education à l'Environnement selon les membres du collectif, et qui peut constituer une base de réflexion pour chacun. Ce document est actuellement en cours d'élaboration.

Le document “ Plan d’action : propositions ”, qui propose un plan général de développement de l’Education à l’Environnement, accompagné de propositions concrètes et réalistes. C’est le présent document.

Le Plan d’action a pour vocation de constituer un **support à l’action** : son objectif premier est de servir à acter un certain nombre d’orientations générales et de propositions concrètes visant à développer l’Education à l’Environnement en France. Il pourra être utilisé comme base de travail dans la mise en œuvre de processus de négociation avec les acteurs, pouvant jouer un rôle allant dans le sens de ces propositions.

Les membres du Collectif Français pour l’Education à l’Environnement s’engagent à tout faire pour :

- Mettre en œuvre les propositions qui les concernent directement (notamment celles relatives au milieu associatif).
- Inciter les autres acteurs de la société à mettre en œuvre celles qui les concernent, et les accompagner dans cette démarche.

Ce document a été élaboré sur la base de propositions issues de tous les acteurs de l’Education à l’Environnement qui l’ont souhaité (voir en annexe). Pour cette raison on peut dire aujourd’hui qu’il constitue une image représentative de ce que souhaite l’ensemble des acteurs de l’Education à l’Environnement en France. Nous espérons que cette légitimité interpellera tous les décideurs du pays.

### Logique d’organisation des propositions

Le choix a été fait d’organiser les propositions par grands objectifs. Ces objectifs sont les suivants :

1. Inscrire l’Education à l’Environnement dans le débat social et politique
2. Mettre en œuvre une politique d’Education à l’Environnement à chaque échelon territorial
3. Développer une Education à l’Environnement pour tous, à tous les âges de la vie
4. Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d’Education à l’Environnement sur le terrain
5. Enrichir et diffuser les connaissances utiles à l’Education à l’Environnement
6. Mobiliser, former et soutenir les médiateurs de l’Education à l’Environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles
7. Faire évoluer les pratiques éducatives

Chaque objectif est subdivisé en sous objectifs. Cette architecture a pour vocation de constituer un réceptacle aux propositions concrètes que nous avons pu ou pourrons identifier. Certains sous objectifs rassemblent encore peu, voire aucune proposition concrète, et certaines de ces propositions peuvent encore être détaillées. Ce travail ne doit pas être considéré comme figé et définitif, mais au contraire comme une réflexion permanente au service de l’Education à l’Environnement.

Le Collectif Français réfléchit à l’éventualité d’une seconde étape dans ce travail, qui consisterait à organiser ces propositions par familles d’acteurs potentiels de l’Education à l’Environnement.

### Ojectif 1 : Inscrire l’éducation à l’environnement dans le débat social et politique

S’il y a débat sur l’environnement ou l’éducation, la question de l’Education à l’Environnement elle-même est absente du débat social et politique.

Il n'y a aucune politique globale (interministérielle) et cohérente en matière d'Education à l'Environnement en France. Les quelques rares protocoles d'accords interministériels existants (qui ne concernent chacun que 2 ou 3 ministères) sont forts peu actifs.

Par ailleurs, les préoccupations liées à l'environnement sont souvent liées aux questions de protection, de gestion, de préservation, mais elles oublient le plus souvent que pour faire évoluer réellement les comportements, les réglementations et lois ne suffisent pas ; il faut privilégier la dimension éducative. Les volets éducatifs des politiques environnementales thématiques sont soit absents, soit insuffisants ou dotés de trop peu de moyens pour être efficaces.

L'Education à l'Environnement est un sujet méconnu voire inconnu, au mieux secondaire, des partis et des hommes et femmes politiques. Ce sujet n'est pratiquement jamais abordé dans les discours publics. Quand un personnage politique est amené à l'aborder, sa vision du sujet est le plus souvent vague, incomplète et réductrice.

De ce fait, la France est absente sur la scène internationale sur les questions d'Education à l'Environnement. Dans les débats internationaux, la France n'est jamais porteuse de propositions. Elle se contente de signer, sans conviction, des accords qui ne se voient pas vraiment traduits de façon significative dans le droit et les orientations des politiques françaises (cf. volet éducatif des accords de Rio par exemple).

Alors que certains pays se mobilisent pour faire avancer les choses, la France, qui se veut une grande puissance mondiale, ne tient pas sa place dans ce domaine sur la scène internationale.

Pour amener les politiques, qui n'ont pas d'eux-mêmes pris la mesure de l'importance de l'Education à l'Environnement, à intégrer cette question, déclencher des prises de position dans les partis politiques et l'ensemble des organisations, il faut que " l'opinion publique " s'empare du sujet. Elle doit devenir l'objet de débat public (mieux informer les publics sur les enjeux, la nécessité de l'Education à l'Environnement, ses valeurs).

Les propositions suivantes visent donc à une appropriation de cette préoccupation par le plus grand nombre de citoyens, d'acteurs de la société civile, du monde économique et éducatif et du milieu politique. Elles amèneraient à un affichage clair et formel d'une politique nationale et d'un engagement international.

## **1.1 - Formaliser la place de l'Education à l'Environnement dans les instances politiques à toutes les échelles du territoire**

### **1.1.1 - Concevoir et mettre en application une loi " d'orientation " sur l'Education à l'Environnement**

couvrant le champs de l'ensemble des ministères concernés : Education Nationale, Jeunesse et Sport, Environnement, Agriculture et Pêche, Travail (formation professionnelle), Culture, Ville, Santé, Intérieur (lien avec collectivités territoriales)...

envisageant les politiques à mettre en œuvre dans les domaines de la sensibilisation, de la formation initiale et de la formation continue, de la promotion, de la reconnaissance des métiers et des qualifications,

créant les structures et organisations nécessaires au suivi du secteur et de la politique, à l'organisation des relations entre les partenaires institutionnels et les acteurs du secteur (création d'un observatoire de l'Education à l'Environnement, comité interministériel pour l'Education à l'Environnement...).

1.1.2 - Introduire les questions d'Education à l'Environnement dans les commissions parlementaires et les commissions des instances territoriales consacrées à l'éducation, la formation, l'environnement, l'aménagement du territoire.

1.1.3 - Offrir aux élus des formations dans le domaine de l'Education à l'Environnement en s'appuyant par exemple sur les associations de maires.

#### 1.1.4 - Informer les élus et leurs conseillers sur les actions possibles en matière d'Education à l'Environnement

Au travers d'articles (présentation d'expériences) dans les revues et bulletins spécialisés (revues et bulletins des administrations nationales et territoriales, bulletins des associations de maires...).

1.1.5 - Interpeller massivement et régulièrement les députés sur les problèmes de l'Education à l'Environnement pour que ce sujet soit abordé plus souvent à l'assemblée lors des questions au gouvernement et fasse l'objet de débats.

### **1.2 - Partager les enjeux de l'Education à l'Environnement avec les citoyens**

1.2.1 - Créer un comité d'éthique de l'Education à l'Environnement

1.2.2 - Mettre en place des lieux et des moments de discussion concernant l'Education à l'Environnement

1.2.2.a - Créer des événements médiatiques à toutes les échelles du territoire du type : Assises Nationales et Régionales, Planet'ERE en France, expositions, portes ouvertes, journées d'études...

1.2.2.b - Inciter les citoyens à participer aux débats publics liés aux projets territoriaux d'aménagement et d'environnement, en particulier dans le volet éducatif d'accompagnement de ces projets (les associations d'Education à l'Environnement, d'environnement et d'éducation populaire locales pourraient par exemple, faire des campagnes d'informations à l'occasion des enquêtes publiques).

1.2.3 - Associer les médias pour une large information du public :

1.2.3.a - Former des acteurs de l'Education à l'Environnement aux relations avec les médias.

1.2.3.b - Favoriser une relation privilégiée avec les médias / organiser un partenariat avec les médias.

1.2.3.c - Créer une revue grand public, généraliste sur l'Education à l'Environnement

1.2.3.d - Créer ou développer des sites Internet grand public.

1.2.3.e - Proposer aux médias spécialisés (magazines consommateurs, naturalistes, vie publique des collectivités locales, magazines agricoles et ruraux, activités sportives ou de loisir de pleine nature, patrimoine, éducation ..... ) d'intégrer une rubrique sur les actions d'Education à l'Environnement dans leur domaine.

### **1.3 - Ouvrir le débat sur l'Education à l'Environnement chez les acteurs économiques**

1.3.1 - Associer le monde de l'entreprise aux débats sur l'Education à l'Environnement

Toutes les échelles d'entreprises peuvent participer : de l'artisanat à la grande entreprise

Cette implication peut par exemple se faire dans le cadre des collectifs et réseaux d'Education à l'Environnement nationaux et régionaux : directement ou au travers de leurs instances représentatives (Chambres d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, organisations professionnelles de branches...) et les fondations d'entreprises.

1.3.2 - Organiser des débats dans les entreprises en lien avec leurs activités (par exemple à partir de projections de films).

### **1.4 - Ouvrir le débat sur l'Education à l'Environnement dans la communauté éducative (au sens large)**

1.4.1 - Convier les organisations de parents d'élèves aux débats sur l'Education à l'Environnement dans le cadre des collectifs et réseaux d'Education à l'Environnement nationaux et régionaux et à l'occasion de manifestations.

1.4.2 - Développer l'association des syndicats d'enseignants, des associations (souvent disciplinaires) d'enseignants, des mouvements d'éducation populaire aux débats sur l'Education à l'Environnement dans le cadre des collectifs et réseaux d'Education à l'Environnement nationaux et régionaux et des manifestations

## **Objectif 2 :Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement à chaque échelon territorial**

La mise en œuvre de l'Education à l'Environnement se fait toujours à une échelle donnée : c'est celle de la commune ou du territoire intercommunal, du département, de la région, de la nation, de la planète.

Dans ces territoires, de grands enjeux existent en matière d'environnement : sont-ils toujours apparents, débattus, exprimés ? Pense-t-on suffisamment que les citoyens, jeunes ou adultes sont les premiers concernés par ces enjeux ? Comment se raisonne la réponse collective et la participation de chacun à leur résolution ? Comment les actions éducatives autour de l'environnement sont-elles positionnées dans ce débat ? L'Education à l'Environnement doit pouvoir travailler en relation directe avec tous ces territoires, au travers de leurs politiques et projets...

Enfin, l'Education à l'Environnement est mise en œuvre avec des moyens. Ceux-ci sont décidés à ces différentes échelles : comment s'articulent les choix et les décisions pour financer l'Education à l'Environnement? Y a-t-il de nouvelles possibilités dans les contrats de plan Etat-Région, dans les contrats de pays... ? Sur ces questions il y a un gros besoin de clarification des rôles des différents acteurs : les décideurs, les financeurs, les responsables de projets éducatifs... Se pose la question de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, pour que chacun soit dans sa compétence.

### **2.1 - Formaliser une politique de l'Education à l'Environnement à chaque échelon territorial**

2.1.1 - Créer les conditions de la mise en œuvre d'une politique nationale de l'Education à l'Environnement

2.1.1.a - Intégrer l'Education à l'Environnement dans les politiques nationales

Développer les volets Education à l'Environnement dans les systèmes éducatifs : Education nationale, Enseignement Agricole, Santé, Sports et Loisirs, Jeunesse.

Accompagner les politiques nationales d'environnement d'un volet éducatif (exemple : politique des déchets, de l'eau, de la protection de la nature, des risques naturels, etc...)

Identifier une ligne budgétaire consacrée à l'Education à l'Environnement dans le cadre de ces politiques, soit sur le budget du ministère concerné, soit sur celui des établissements publics sous tutelle (Agence de l'Eau, ADEME, Parcs Nationaux, ONF et ONC...).

2.1.1.b - Relancer une dynamique interministérielle

Développer une coordination interministérielle autour de Environnement, Education Nationale, Agriculture, Jeunesse et Sport et aussi Santé, Ville (cellule interministérielle).

Elaborer des protocoles.

Associer les acteurs et praticiens à l'élaboration de ces programmes et dispositifs de financement interministériels (représentativité du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement).

Avoir une représentativité forte de l'Education à l'Environnement au Conseil National de la Vie Associative (CNVA), Fonds National du Développement de la Vie Associative (FNDVA) et autres lieux nationaux de concertation sur les politiques éducatives.

#### 2.1.1.c - Susciter des normes de qualité

Mise en place de procédures d'agrément, de certification ou labellisation de structures spécialisées en relation avec l'Education à l'Environnement (ex : Maisons de la Nature et de l'Environnement, Fermes Pédagogiques, Centres de vacances et de loisirs...).  
Elaboration de chartes et cahiers des charges avec les acteurs concernés.

Développer le principe d'exemplarité en matière HQE (Haute Qualité Environnementale) de façon prioritaire dans les lieux publics d'accueil, d'information et de pédagogie en environnement (cohérence en matière de recyclage, énergie...).  
2.1.2 - Inciter chaque échelon territorial à développer des politiques locales de l'Education à l'Environnement

#### 2.1.2.a - Favoriser le débat local sur l'Education à l'Environnement

Favoriser à chaque échelon territorial (régional, départemental, Pays et agglomération, intercommunal, communal) la constitution de lieux ou de dispositifs de concertation par le développement et le suivi des actions d'Education à l'Environnement

Associer élus, entreprises... mais aussi parents d'élèves, fédérations d'associations, réseaux associatifs, chambres consulaires...

Favoriser la relation décideurs publics et praticiens en vue de développer l'Education à l'Environnement (investir les lieux de décision et de débat)

Développer des postes de conseillers pour le développement de l'Education à l'Environnement à différents niveaux territoriaux : rôle de sensibilisation, de mise en relation, de médiation...

#### 2.1.2.b - Intégrer l'Education à l'Environnement dans les politiques locales

Inscrire un volet Education à l'Environnement dans les politiques territoriales : Contrat de Plan Etat-Région, Plan départemental, Contrat de pays, Contrat de ville, Contrat éducatif local, Document d'application des programmes européens, Charte d'environnement, Contrat Territorial d'Exploitation. NB : il faudra veiller à la pertinence de l'échelle du territoire institutionnel avec le champ souhaitable d'intervention.

Veiller à l'articulation et la complémentarité de ces différents niveaux de politiques territoriales. Assurer une continuité dans la chaîne éducative au niveau d'un territoire (ex : éduquer au tri sélectif signifie une politique concertée et globale des déchets et une action auprès des habitants, des scolaires, des entreprises, des agriculteurs, des magasins, etc.)

Accompagner toute politique locale d'environnement d'un volet éducatif (ex : un schéma de collecte de déchets, un contrat de rivière...).

#### 2.1.2.c - Développer des réseaux locaux de ressources et compétences en Education à l'Environnement

Favoriser des politiques concertées pour la mise en place et la coordination de structures et équipements en relation avec l'Education à l'Environnement (plans locaux d'interprétation, schéma de développement touristique...) qui tiennent compte des principes du Développement Durable (ex : charte du tourisme durable). Veiller à l'intégration de ces lieux dans leur environnement local (ouverture aux animateurs extérieurs, lien avec le territoire...).

Développer le principe d'exemplarité en matière HQE de façon prioritaire dans les lieux et espaces publics locaux d'accueil, d'information et de pédagogie en environnement (Maisons thématiques...)

### **2.2. - Développer et soutenir les réseaux territoriaux d'Education à l'Environnement**

Créer ou développer un réseau d'acteurs en Education à l'Environnement au plan national, représentatif de **tous** les acteurs concernés : Etat, collectivités territoriales, communauté éducative, entreprises, chambres consulaires, usagers, mouvements associatifs...

Créer ou développer des réseaux régionaux d'acteurs d'Education à l'Environnement (mêmes principes de représentation)

Assurer l'articulation Région, inter-régional, national.

Rôle de ces réseaux :

Mettre en commun les ressources

Renforcer la cohérence des actions au niveau territorial concerné

Faciliter la mise en place d'actions communes

Constituer une force de proposition

Echanger et progresser ensemble (réflexion, formation, colloques...)

Inciter les acteurs d'Education à l'Environnement à jouer un rôle de médiateur, de facilitateur, de mise en relation des différents acteurs concernés (ex : travail avec les parents d'élèves vis à vis de l'institution scolaire, etc.).

### **Objectif 3 : Développer une Education à l'Environnement pour tous à tous les âges de la vie**

L'Education à l'Environnement est un droit pour tous, à tous les âges de la vie. Le contexte actuel montre, cependant, que l'Education à l'Environnement est encore élitiste.

Elle n'a pas de limites : elle concerne tout le monde : les enfants, les décideurs, les professionnels, les habitants même si longtemps elle s'est centrée sur les jeunes en âge scolaire du primaire.

Les publics de l'Education à l'Environnement sont aussi des participants... il n'est pas possible de différencier ces deux types d'implication. La mise en œuvre de l'Education à l'Environnement doit donc se faire **avec** et à **destination de** l'ensemble de la population.

#### **3.1 - Garantir l'accès à l'Education à l'Environnement à l'ensemble des publics en formation**

Tous les publics en formation initiale ou continue, qu'ils soient scolarisés (de l'école maternelle à l'université, de filières classiques, techniques, agricoles...) ou d'âge scolaire, quels que soient les lieux d'enseignement ( grandes écoles, écoles publiques et privées, centres d'apprentissage,...) sont concernés par l'Education à l'Environnement.

3.1.1 - Poser l'environnement comme une grande ligne éducative dans l'action de l'Education Nationale

3.1.2 - Elargir la place des projets d'Education à l'Environnement dans les projets d'établissement

3.1.2.a - Sensibiliser les chefs d'établissement et inspecteurs aux possibilités et intérêts des projets d'Education à l'Environnement

3.1.3 - Ouvrir la formation des adultes aux problématiques environnementales

3.1.3.a - Les actions de formation continue, professionnelle, et tout particulièrement celles ayant un impact social (insertion, quartiers urbains...), doivent intégrer les domaines de l'environnement. Tous les dispositifs d'emplois aidés par l'Etat (CES, Emploi-jeunes, ...) doivent intégrer un volet de formation sur l'environnement.

#### **3.2 - Introduire l'Education à l'Environnement dans les milieux professionnels**

Les professionnels sont concernés par l'Education à l'Environnement à différents moments: dans l'exercice de leur métier - de l'architecte à l'économiste en passant par l'agriculteur ou l'hôtelier, quand ils ont un impact direct (agriculteur, PME) ou indirect (guide, hôte de tourisme) sur l'environnement.

quand ils sont en formation ou en apprentissage.

3.2.1 - Introduire une unité "environnement" dans les formations professionnelles et techniques

3.2.2 - Consolider la sensibilisation aux problématiques environnementale dans les entreprises publiques et privées

3.2.3 - Favoriser la responsabilisation concernant les problématiques environnementales dans les entreprises publiques et privées

3.2.4 - Former des corps de métier au travers des chambres consulaires (commerce, métiers), de l'AFPA, CNFPT, CHSCT, des fédérations agricoles.

3.2.5 - Utiliser les CTE (Contrats Territoriaux d'exploitation) comme levier de sensibilisation et de concertation entre différents acteurs (élus, agriculteurs, services de l'Etat, environnementalistes)

3.2.5.a - S'appuyer sur les formations mises en place dans le cadre des CTE pour rencontrer et faire se rencontrer les différents acteurs.

### **3.3 - Développer la sensibilisation à l'environnement vers les publics en vacances et en temps de loisirs**

Cet aspect concerne d'une part les visiteurs ou les touristes, dans les lieux où ils sont de passage : on peut informer et sensibiliser les visiteurs aux espaces qu'ils ne connaissent pas, ou les aider à porter un regard neuf, afin qu'ils respectent l'environnement en sachant pourquoi et comment .

3.3.1 - Favoriser les actions d'animation à l'environnement

3.3.1.a - Les actions d'animation de publics en loisirs doivent être développées sur les thèmes nature-environnement, en complément direct des équipements d'accueil.

3.3.2 Prendre en compte les CVL (Centres de Vacances et de Loisirs) et les CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement), comme lieux à part entière d'Education à l'Environnement.

### **3.4 - Elargir le champ des publics concernés par l'Education à l'Environnement**

L'habitude a été prise d'éduquer à l'environnement les publics qui le demandent, qui en ont les moyens, qui le peuvent, ... comme si les publics de l'Education à l'Environnement étaient captifs. Il est nécessaire d'élargir le champ d'exploration et de prescription pour répondre au souci d'une Education à l'Environnement pour tous

3.4.1 - Au personnel technique des entreprises.

3.4.2 - Aux handicapés.

3.4.2.a - Permettre aux handicapés l'accès aux activités de tourisme, aux Activités Physiques de Pleine Nature, faciliter l'accès et l'accueil dans les lieux et structures d'Education à l'Environnement, les intégrer dans les programmes et les activités d'Education à l'Environnement (par exemple développer la relation handicapé/animal dans les fermes pédagogiques).

3.4.3 - Aux adolescents.

3.4.4 - Aux personnes âgées.

3.4.5 - Aux publics exclus, délaissés.

3.4.6 - Au public carcéral.

### **3.5 - Favoriser l'échange entre les générations et les cultures**

### **3.6 - Sensibiliser le “ grand public ” au travers des médias**

3.6.1 - Renforcer la présence de l'Education à l'Environnement dans les médias

3.6.1.a - Sensibiliser le milieu professionnel du journalisme au travers d'actions dans les associations professionnelles et écoles de journalisme.

3.6.2 - Rendre le message d'Education à l'Environnement accessible à différents publics.

3.6.2.a - Il convient de clarifier les notions et concepts utilisés par les éducateurs à l'environnement, adapter, simplifier le langage, l'adapter aux âges, aux niveaux de société, etc.

3.6.3 - Inscrire l'action avec les médias dans le long terme.

3.6.3.a - Des partenariats sont possibles avec certains médias. Il convient d'abord de définir un plan média en interne, dans sa structure, puis il est possible de négocier un programme avec une radio, un journal,...

### **3.7 - Favoriser l'appropriation de l'environnement par les habitants**

Les habitants, premiers acteurs de leur cadre de vie, demandent également à participer à sa connaissance et son amélioration. Citoyens d'espaces plus grands (pays, planète...) ils agissent à la mesure de leur degré d'appropriation de leur lieu de vie et des enjeux.

## **Objectif 4 : Faciliter la mise en œuvre concrète des projets et actions d'Education à l'Environnement sur le terrain**

Les actions d'Education à l'Environnement sur le terrain se heurtent à de trop nombreux obstacles : ( d'ordre financier, technique, par manque d'accompagnement et de conseils méthodologiques,...).

Il faut aussi simplifier les procédures et acter que les actions d'Education à l'Environnement nécessitent :

- des pédagogies et des compétences particulières qui font appel à l'ouverture des lieux d'apprentissage, à des approches pluridisciplinaires, à la pédagogie de projet...
- des moyens humains en nombre suffisant, des appuis méthodologiques, logistiques et financiers.

Elles doivent aussi pouvoir prendre en compte les différents statuts complémentaires des acteurs : bénévoles, volontaires, professionnels. Cette reconnaissance sera de nature à renforcer les pratiques de l'Education à l'Environnement.

### **4.1 - Aider financièrement les projets d'Education à l'Environnement**

L'Education à l'Environnement relève du service public, mais n'est pas réservée aux structures publiques

(Extrait de la synthèse des assises régionales d'Ile de France, 14-18 novembre 99).

A ce titre il est légitime que les institutions participent au financement de l'Education à l'Environnement. Tous les acteurs de la sphère privée sont eux aussi concernés et invités à participer également à ce soutien financier.

4.1.1 - Mettre en place des fonds de financement de l'Education à l'Environnement à tous les échelons territoriaux, Internationaux, Européens, Nationaux, régionaux, départementaux, intercommunaux, communaux, ces fonds de financement doivent pouvoir s'inscrire dans le cadre du partenariat.

4.1.2 - Créer un fonds national de développement de l'Education à l'Environnement (type FNDVA)

4.1.3 - Elargir les dispositifs de financements à l'intention des usagers de l'Education à l'Environnement (chèque nature, prise en charge journalière des activités enfants ...)

4.1.4 - Développer le mécénat pour financer les actions.  
Exemple : financement d'outils de communication.

4.1.5 - Repenser les modalités d'attribution des aides financières pour les projets éducatifs  
4.1.5.a - Prendre en compte la globalité d'un projet dans sa rémunération et ce, du début jusqu'à la fin (recherches, réunions de concertation, conception et réalisation, évaluation, bilan) au lieu du seul temps compté d'intervention, pour une meilleure reconnaissance et pour une transition harmonieuse avec la ou les futures actions (dans une perspective de prolongement logique).  
4.1.5.b - Elargir les lignes budgétaires des actions d'Education à l'Environnement pour qu'elles prennent en compte le transport, les interventions et les outils afin de simplifier les aspects administratifs des demandes de subventions.

## **4.2 - Soutenir techniquement le montage de projets d'Education à l'Environnement**

4.2.1 - Créer des postes de conseillers pédagogiques (accompagnateurs de projets, facilitateurs pédagogiques, activeurs... ?) en Education à l'Environnement  
Jeunesse et Sports, Education Nationale, Agriculture, formation professionnelle, associatifs...

4.2.2 - Identifier les besoins émergents en terme de nouveaux services  
Identifier les nouveaux emplois répondant aux nouveaux services  
Ex : Compléter les bornes interactives des lieux d'interprétation par des personnes.

4.2.3 - Développer les dispositifs techniques de soutien aux projets  
4.2.3.a - Ces dispositifs techniques peuvent et doivent apporter :  
un cadre juridique (assurances, statuts des personnes impliquées...);  
des facilités techniques (accès à des personnes ressources, médiatisation des projets);  
des facilités d'accès à des ressources financières; une mise en relation entre acteurs et projets de même nature, engendrant une implication dans des dynamiques larges. Ils peuvent être développés à tous les échelons territoriaux.  
La définition de ces programmes doit intégrer les problématiques actuelles, les pratiques éducatives modernes, la diversité des acteurs potentiels...

4.2.4 - Renforcer les moyens d'animation des réseaux, par des aides méthodologiques, des compétences spécifiques.

4.2.5 - Identifier les partenaires techniques, pédagogiques, financiers

4.2.6 - Créer une cellule d'accompagnement pédagogique en lien avec les responsables du territoire.

4.2.7 - Créer un outil national d'information à destination des acteurs de l'Education à l'Environnement, pour faire connaître les problématiques d'environnement.

4.2.8 - Associer les parents d'élèves en tant que facilitateurs pour la mise en œuvre d'Education à l'Environnement.

4.2.9 - Profiter du canal médiatique sur la consommation pour faire passer les messages de l'Education à l'Environnement.

4.2.10 - Doter le milieu scolaire d'espaces-temps pour l'Education à l'Environnement.

4.1.10.a - Associer à chaque école un jardin, un lieu d'élevage et un hectare de forêt ...

4.2.11 - Aider au montage de projets au plan international

### **4.3 - Développer l'encadrement d'actions d'Education à l'Environnement**

4.3.1 - Reconnaître l'expertise pédagogique d'intervenants du monde associatif et contractualiser avec ces structures des missions d'accompagnement.

4.3.2 - Favoriser les partenariats éducatifs entre Education Nationale / milieu associatif / collectivités territoriales.

4.3.2.a - Les actions éducatives doivent ouvrir leur mode d'intervention pour être représentatives de la diversité des approches et des enjeux. Les équipes pédagogiques doivent s'ouvrir sur ces partenariats.

### **4.4 - Faciliter la mise en place d'actions en extérieur**

4.4.1 - Construire une réglementation incitative pour les sorties scolaires en traitant au plan juridique les questions de responsabilité.

### **4.5 - Développer le nombre d'éducateurs à l'environnement disponibles**

Pour répondre au besoin croissant dans ce domaine, et à la diversité des situations, il est essentiel de prendre en compte tous les modes d'engagements et de les mettre en relation.

4.5.1 - Mettre en place un dispositif d'information sur l'emploi en Education à l'Environnement

4.5.1.a - Identification des offres et demandes d'emploi et de stage concernant l'Education à l'Environnement

4.5.1.b - Information sur ces aspects sur Internet, sur Minitel, au travers des lieux d'information généralistes existants comme les Centres Information Jeunesse...).

4.5.2 - Reconnaître et valoriser les différents statuts des intervenants en Education à l'Environnement

## **Objectif 5 : Enrichir et diffuser les connaissances utiles à l'Education à l'Environnement**

Le développement qualitatif et quantitatif des pratiques éducatives relatives à l'environnement implique tout autant l'existence de ressources pédagogiques et didactiques que des moyens d'accéder à celles-ci. Il paraît donc primordial de structurer des dispositifs capables de mutualiser les savoirs et savoir-faire, d'inventorier les outils et personnes ressources et d'assurer leur diffusion vers le plus grand nombre.

Parallèlement, il convient d'alimenter les pratiques par un travail de recherche privilégiant des situations impliquant praticiens et chercheurs, dans une dynamique permettant à chacun de bénéficier des regards et connaissances de l'autre, et complémentaire de programmes de recherche fondamentale. En outre, l'Education à l'Environnement, par nature pluridisciplinaire, se nourrit des connaissances de domaines très divers : économie, psychologie, politique, écologie, philosophie... La capitalisation, la diffusion mais aussi le développement des connaissances pertinentes au regard des enjeux de l'Education à l'Environnement, représentent donc un enjeu capital pour l'enrichissement des pratiques éducatives.

## **5.1 - Développer une veille informative, organiser la lisibilité de l'existant et mettre en perspective l'Education à l'Environnement**

### 5.1.1 - Créer un observatoire national paritaire de l'Education à l'Environnement

5.1.2.a - Objets : analyse des impacts de l'Education à l'Environnement, évaluation des politiques d'Education à l'Environnement et des stratégies nationales et régionales, inventaire de l'existant

Dispositifs, personnes ressources,...

Besoins

Emplois, métiers, compétences

Services, publics,

Représentations de l'Education à l'Environnement dans les différents champs professionnels,

Analyse des obstacles au développement de l'Education à l'Environnement et analyse des exigences des acteurs

Annuaire des actions éducatives en Education à l'Environnement

5.1.1.b - s'inspirer de l'exemple de l'observatoire des métiers de l'animation à Jeunesse & Sports.

5.1.2 - Encourager la mise en place d'observatoires régionaux et /ou départementaux

## **5.2 - Valoriser et diffuser les travaux, les réflexions et les ressources pédagogiques**

5.2.1 - Se doter d'un outil national pour communiquer

5.2.1.a - Edition d'une revue nationale

5.2.2 - Mettre en place des moments d'échanges de pratiques et de projets

5.2.2.a - Colloques, assises, rencontres... de grande envergure entre tous types d'acteurs

5.2.3 - Utiliser Internet comme support de diffusion et de valorisation

5.2.3.a - Développement de dispositifs interactifs

échange d'expériences

diffusion (outils, actions personnes-ressources...),

appels à idées et à projets communs...

5.2.4 - Diffusion des résultats de recherche concernant l'Education à l'Environnement

5.2.4.a - Développement de rubriques "recherche.." dans les outils de diffusion relatifs à l'Education à l'Environnement

5.2.4.b - Intégration des publications des travaux français dans les réseaux de diffusion internationaux et pluridisciplinaires

5.2.4.c - Outil de diffusion spécifique à la recherche en Education à l'Environnement

5.2.5 - Mettre en place des "centres de ressources" pour les acteurs de l'Education à l'Environnement à différentes échelles territoriales, et les connecter entre eux

5.2.5.a - L'identification et l'animation d'un réseau national et multi partenarial de centres de ressources en Education à l'Environnement, relais d'information vers les territoires

5.2.5.b - Des lieux ressources physiques nationaux et régionaux regroupant l'ensemble des outils concrets, voire intégrant une mission d'animation et de conseil.

Outils et ouvrages éducatifs, lieux d'échange d'idées, formation à distance, contacts, guides méthodologiques au montage de projets, répertoire des dispositifs et aides techniques ou financiers existants, bases de données bibliographiques et d'outils, éclairages concrets sur les textes juridiques et programmes scolaires pouvant concerner l'Education à l'Environnement, animation à partir des ressources sur Internet...

### **5.3 - Développer la recherche en Education à l'Environnement**

5.3.1 - Développer la recherche fondamentale et les recherches-actions

5.3.1.a - Mettre en place un cursus de niveau BAC+3, 4 et 5 en Education à l'Environnement

5.3.1.b - Formaliser un programme de recherche national s'appuyant sur les initiatives régionales déjà engagées (IFREE, SFFERE, CIRCEE, GREF...)

5.3.2 - Développer des équipes et des recherches interdisciplinaires

5.3.3 - Développer des axes de recherche en Education à l'Environnement dans les disciplines

5.3.4 - S'appuyer sur l'existant

5.1.4.a - Faire un état des lieux

5.3.5 - Développer des partenariats entre les chercheurs et les praticiens

5.3.6 - Identifier le champ de la recherche en Education à l'Environnement aux croisements des sciences humaines et des sciences "dures"

5.3.7 - Développer la recherche concernant les problématiques de formation

étude sociologique des représentations de l'Education à l'Environnement dans les différents champs professionnels

clarification des valeurs

référentiels des compétences

clarification des concepts

les processus de déclenchement de l'entrée en formation et de la mobilisation sur les actions d'Education à l'Environnement

5.3.8 - Donner une légitimité à la recherche en Education à l'Environnement

5.3.9 - Travailler en partenariat avec des chercheurs étrangers

### **Objectif 6 : Mobiliser, former et soutenir les médiateurs de l'éducation à l'environnement : enseignants, formateurs, animateurs professionnels et bénévoles...**

L'efficacité d'une politique d'Education à l'Environnement suppose que l'ensemble de la communauté éducative, enseignants, formateurs, animateurs, éducateurs spécialisés, responsables de formation, chefs d'établissements, documentalistes, conseillers d'éducation... quel que soit le champ disciplinaire ou d'activité, se sente concerné et s'implique dans cette mission.

Or, le constat que l'on peut faire aujourd'hui est celui d'une mobilisation toute relative de bon nombre de ces acteurs. Les hypothèses d'explication sont à ce sujet nombreuses : manque d'information, manque de formation, effets pervers d'une perception par trop disciplinaire des champs d'intervention, reconnaissance insuffisante de l'intérêt de l'Education à l'Environnement...

Par ailleurs, les personnes qui s'impliquent dans ce champ d'action dénoncent d'importants freins à leur action : manque de reconnaissance de leur compétence, cadre institutionnel limitant leur marge d'action, offre de formation limitée,...

Compte tenu de ces différents constats, vouloir développer l'Education à l'Environnement implique que des actions soient engagées dans trois directions : la sensibilisation de tous les acteurs potentiels de l'Education à l'Environnement, la mise en œuvre d'une offre de formation initiale et continue, la reconnaissance pluri institutionnelle des compétences des différents intervenants.

## **6.1 - Sensibiliser les acteurs potentiels de l'Education à l'Environnement**

6.1.1 - Inscrire l'Education à l'Environnement dans les projets d'établissements.

6.1.2 - Sensibiliser les différents niveaux hiérarchiques des instances éducatives (formateurs, chefs d'établissement, inspecteurs, responsables de formation...).

6.1.3 - Impliquer toutes les institutions organisant la formation initiale et continue, générale et professionnelle.

## **6.2 - Développer la formation de formateurs**

6.2.1 - Concevoir des passages non optionnels dans les cursus de formation des enseignants, des formateurs de la formation professionnelle, des animateurs, des éducateurs sportifs, des éducateurs...

6.2.2 - Adapter l'ingénierie de formation et les dispositifs de formation à la spécificité de l'Education à l'Environnement

6.2.2.a - Intégration de la question de l'Education à l'Environnement dans les analyses de besoins de formation de tous les dispositifs de formation de formateurs, enseignants, animateurs... (de la formation générale, professionnelle, initiale et continue et parascolaire...).

6.2.2.b - Construction de référentiels de compétences.

6.2.2.c - Mutualisation de l'offre de formation.

6.2.2.d - Travail en réseau à l'échelon régional des différentes institutions en charge de l'offre de formation des médiateurs.

6.2.3 - Faciliter l'accès à la formation continue

6.2.3.a - Réactivation de l'article 5 de la loi 71 sur la loi de la formation professionnelle.

6.2.3.b - Offre d'auto-formation (centre de ressources, programme de formation à distance,...).

6.2.4 - Développer une offre de formation abordant des contenus périphériques à l'Education à l'Environnement mais nécessaires à son développement

Communication (connaissance des médias, vulgarisation, rédaction d'argumentaires...)

Relations humaines - développement personnel

Travail en équipes pluridisciplinaires

Animation de réseaux

Formation artistique et démarche sensible.

## **6.3 - Renforcer la reconnaissance des acteurs éducatifs de l'Education à l'Environnement**

### 6.3.1 - Formaliser la reconnaissance officielle du métier d'éducateur à l'environnement

6.3.1.a - Inscription du métier d'éducateur à l'environnement à l'INSEE, dans le champ de l'économie sociale et de l'utilité sociale.

6.3.1.b - Reconnaissance de la branche Education à l'Environnement dans les différentes conventions collectives existantes (fonction territoriale, animation socioculturelle, Tourisme social et Familial...).

### 6.3.2 - Reconnaître les cursus de formation

6.3.2.a - Intégration des niveaux de formation des animateurs en Education à l'Environnement dans la grille de la fonction publique et reconnaissance d'équivalences.

6.3.2.b - Equivalence des diplômes issus des différentes filières de formation (DUT, BTS, BEATEP, DEFA...).

6.3.2.c - Mettre en place un certificat d'Education à l'Environnement (3 semaines étalées sur un an : une semaine de méthodologie, une semaine "montage de projets", une semaine thématique (transférer)

### 6.3.3 - Accompagner la pérennisation et la professionnalisation des animateurs recrutés dans le cadre du dispositif Nouveaux Services–Nouveaux Emplois

6.3.3.a - Meilleure prise en compte des métiers d'animateurs Nouveaux services/Emplois Jeunes en Education à l'Environnement par les plates-formes de professionnalisation.

6.3.3.b - Exigence d'accès à des formations qualifiantes.

6.3.3.c - Polyvalence à développer (sport et environnement, diversité des approches, diversité des thématiques...).

6.3.3.d - Validation des acquis professionnels.

6.3.3.e - Formation des tuteurs.

6.3.3.f - Reconnaissance statutaire des employés (type de contrats, niveau de rémunération, carrière...).

6.3.3.g - Qualité de l'encadrement et qualité du projet.

### 6.3.4 - Reconnaître les animateurs volontaires

6.3.4.a - Renforcement et intégration de la formation des animateurs volontaires dans les dispositifs de formation.

6.3.4.b - Renforcement de la reconnaissance des acteurs bénévoles et volontaires de l'Education à l'Environnement

## **Objectif 7 : Faire évoluer les pratiques éducatives**

La question pédagogique est centrale. Elle a déjà été bien travaillée par les acteurs de l'Education à l'Environnement et doit continuer à l'être au travers de la recherche, de l'invention de nouveaux outils, de la formation des animateurs et de celle des enseignants, de l'évaluation.

### **7.1 - Renforcer la cohérence des programmes tout au long du parcours de formation**

L'Education à l'Environnement est un processus d'éducation inscrit dans la durée.

Le parcours d'Education à l'Environnement doit s'appuyer sur tous les lieux, tous les temps de vie. Pour les enfants, l'importance de l'école en matière d'Education à l'Environnement ne doit pas faire sous-estimer l'importance d'autres structures éducatives tels que les centres de vacances et de loisirs collectifs, le scoutisme, les clubs,..., tous porteurs d'apports spécifiques. Pour les adultes, les pratiques touristiques, de plein air, de sport, peuvent être aussi des

occasions d'Education à l'Environnement dans la mesure où elles intègrent des découvertes et un respect de l'environnement. Pour concrétiser une approche de développement durable, mettre en adéquation le propos éducatif avec les modalités de gestion des structures d'accueil et d'enseignement

7.1.1 - Rechercher une complémentarité entre les différents lieux éducatifs pour éviter une fragmentation de l'Education à l'Environnement et assurer la continuité du parcours

## **7.2 - Former les acteurs de l'Education à l'Environnement aux contenus et pratiques pédagogiques spécifiques**

7.2.1. - Elargir les thèmes traités par l'Education à l'Environnement  
Consommation, alimentation, agriculture et environnement, Santé,  
Environnement et économie, énergies renouvelables,  
Transports - déplacement  
Droit et environnement  
Bricolage, jardinage et pratique des sports mécaniques et itinérants

7.2.2. - Développer des pratiques pédagogiques spécifiques  
Interdisciplinarité, co-éducation (pont entre les lieux éducatifs – école – C.V.L. et les parents ...),  
alternance, pratique de terrain..  
Projets multi-acteurs pédagogie de projet, travail en équipe.

## **7.3 - Pour concrétiser une approche de développement durable, développer une démarche qualité**

Les centres d'accueil et lieux d'enseignement et de formation doivent devenir par leurs qualités exemplaires des outils pédagogiques pour l'Education à l'Environnement, pour tous ses acteurs et publics. Ils doivent prendre en compte les aspects liés à la consommation et l'économie d'énergie, aux matériaux de construction, à l'alimentation, à la gestion du personnel, à la gestion des déchets... et être exemplaires sur ces aspects. On peut regrouper ces aspects sous la dénomination de "compatible avec le développement durable".

7.3.1 - Préciser les critères de compatibilité des structures d'accueil et d'enseignement avec la notion de développement durable

7.3.1.a - Mener des audits environnementaux des établissements publics, des centres d'accueil associatifs, les soutenir sur le plan financier.

7.3.1.b - Elaborer des chartes de compatibilité avec le développement durable

7.3.1.c - Créer des référentiels, des normes, des certificats et des labels

7.3.2 - Favoriser la mise aux normes " développement durable " du " système scolaire " et des centres d'accueil et d'enseignement

7.3.2.a - Mettre en place une politique volontariste à long terme (Contrat Plan Etat Région)

7.3.2.b - Soutenir leur mise en place par des financements appropriés pour aider l'ensemble des centres à se mettre progressivement à ces normes.

7.3.2.c - Pour les établissements d'enseignement, une circulaire au Bulletin Officiel de l'Education Nationale pourrait poser des exigences à ce sujet.

7.3.2.d - Mettre en place des formations pour l'ensemble de la communauté éducative (personnel enseignant, administratif, technique) sur les "gestes quotidiens" du développement durable.

7.3.2.e - Dans une perspective de développement local, former des professionnels dans les filières concernées (bois, énergie, BTP, génie thermique...).

7.3.3 - Développer des projets d'écoles, d'établissements où l'Education à l'Environnement doit être prise en compte

## **7.4 - Des approches plus adaptées**

Le passage du message de l'éducateur ne doit pas empêcher l'expérience vécue du participant.  
Partir des contextes et des lieux de vie, aller vers les habitants.  
Passer de la transmission à la construction des savoirs.  
Ne pas moraliser, dramatiser.

7.4.1. Développer des actions interculturelles

## **7.5 - Evaluer et aller dans une démarche de qualité**

L'évaluation fait partie de l'action, elle est nourrie et elle nourrit la recherche.  
L'évaluation est objet de négociation avec les partenaires de l'action.  
La pratique systématique de l'évaluation (observatoire, grille, référentiel) doit être une aide plus qu'un frein à l'action.

7.5.1 - Inscrire les résultats de l'évaluation dans des perspectives dynamiques d'élaboration de charte de qualité en matière de l'Education à l'Environnement ( par secteur, par public, par activité...)

## **7.6 - S'ouvrir sur d'autres territoires – s'ouvrir sur le monde**

7.6.1. Favoriser les projets qui établissent des passerelles entre des territoires différents

7.6.2 Favoriser les transferts et échanges avec les pays en développement.

# **ANNEXES**

## **Démarche d'élaboration du document**

**Octobre 99** : Élaboration d'une trame pour recueillir les contributions. Appel à contributions vers tous les membres du collectif national et les collectifs régionaux (des propositions de démarche de réflexion sont faites à ceux qui souhaitent participer)

**Octobre 99 – Janvier 2000** : Recueil des contributions écrites

**Janvier 2000** : Première rédaction du document sur la base des contributions. Envoi aux membres du collectif national et aux collectifs régionaux avec demande de réactions / enrichissements

**Début février 2000** : Constitution du "groupe de rédaction du Plan d'action", constitué de 8 personnes membres de structures du collectif national

**10 février 2000** : Mise à jour du Plan d'action en fonction des réactions

**11-12-13 février 2000** : Assises nationales. 40 personnes travaillent à synthétiser les apports des ateliers, transmettent ces éléments au groupe de rédaction qui les intègre en " temps réel " au

Plan d'action. Le résultat (encore brut de rédaction) est présenté sommairement aux participants en plénière finale

**15 février – 5 avril** : Le groupe de rédaction travaille à la rédaction " fine " de ce qui a été recueilli durant les assises

**5 avril – 15 mai** : Le Plan d'action est envoyé à tous les membres du collectif national et tous les collectifs régionaux avec pour mission de le mettre en discussion au sein de leurs organisations et de faire remonter leurs dernières remarques, interrogations, enrichissements, etc.

**25 mai** : Plénière du collectif national : validation du Plan d'action dans cette première version.

### **Personnes ayant participé à l'élaboration de ce document :**

#### **Collectifs régionaux d'Education à l'Environnement et membres du collectif national**

Tous les collectifs régionaux et tous les membres du collectif national ont été sollicités.

#### **Participants aux assises nationales de février 2000**

Les 1000 participants aux assises nationales, au travers des travaux en ateliers, ont participé à l'élaboration du Plan d'action.

#### **Membres de la commission "contenus" du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement**

Cette commission a posé les bases de plan général et les premières propositions du Plan d'action.

Martine Magnier (ENR)

Jean Paul Salasse (Ecologistes de l'Euzière)

Marc Lemonnier (Ecole et Nature)

Yannick Bruxelles (MAAC Poitiers)

Jean François Lezin (Francas)

Luc Blanckaert (Ecosystèmes)

Yvan Legoff (Ecole et Nature)

Nathalie Vicq-Thépot (Fédération des Parc Naturels Régionaux de France)

Florence Demonclin (Fondation Nicolas Hulot)

Alain Renard (les Amis de la Nature)

Hubert Penicaud (Scouts de France)

#### **Membres du "groupe de rédaction du Plan d'action", durant les assises nationales**

Ce groupe a fonctionné de manière très intensive durant les assises nationales pour intégrer au Plan d'action les éléments en provenance des ateliers.

Marc Epron (Francas)

Thierry Dalbavie (Espaces et Recherche)

Philippe Maigne (Ecole et Nature)

Brigitte Sabard (SFFERE)

Dominique Larue (UNCPIE)

Claire Abel-Coindoz (CEMPAMA)

Vincent Chavaroche (CEMEA)

Yves Huguet (Léo Lagrange)

Jean-Louis Colombiès (Jeunesse au Plein Air)

#### **Membres du groupe de pilotage du Collectif Français**

A des degrés divers, les membres du groupe de pilotage du Collectif Français d'Education à l'Environnement, ont suivi de près l'évolution du Plan d'action, ont participé à plusieurs réunions de travail et ont relu et annoté les diverses versions.

Irène Péquerul (Francas)

Roland Gérard (Ecole et Nature)

Hervé Prévost (ANSTJ)

David Marais (Réserves Nationales de France)

Jacques Lepriol (Petits débrouillards)

Michel Buffet (FSU)

Eric Dubois (GRAINE Nord)

Jean-Paul Pillion (LPO)

Francis THUBE (GRAINE Poitou-Charentes)

Florence Macon (Francas)

### **Coordination générale et animation de l'écriture**

L'animation générale des groupes de travail, la tenue à jour des évolutions des textes, la cohérence générale du document ont été assurés par Marc Lemonnier (Ecole et nature), assisté de Fabienne Chadenier (CEP de Florac).